

**ÉTABLISSEMENT**

Chartres Métropole (28)
Place des Halles

28019 Chartres cédex

AVIS DE MARCHÉ

SERVICES

DIRECTIVE 2014/25/UE

Section I : Entité adjudicatrice**I.1) NOM ET ADRESSES**

Chartres Métropole (28), Place des Halles, 28019 Chartres cédex, FRANCE. Tél. : +33 237234064. Courriel : marches.publics@agglo-ville.chartres.fr. Code NUTS : FRB02.

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.chartres-metropole.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE CHARTRES METROPOLE TRANSPORTS, , Place des Halles , 28019 CHARTRES CEDEX, FRANCE.

Courriel : marches.publics@agglo-ville.chartres.fr. Code NUTS : FRB02. Adresse internet : <http://www.filibus.fr/>.

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

Le marché fait l'objet d'une procédure conjointe

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : <https://www.c-chartres-marches.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Par voie électronique à l'adresse : <https://www.c-chartres-marches.fr>

I.6) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Service de chemin de fer urbains, de tramway ou d'autobus

Section II : Objet**II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ**

II.1.1) Intitulé : **Affaire n°23A016 - Maîtrise d'œuvre pour l'extension et la modernisation du dépôt bus rue de Beauce à Lucé – Phase 1 de l'opération**

II.1.2) Code CPV principal

71000000

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte

Affaire n°23A016 - Maîtrise d'œuvre pour l'extension et la modernisation du dépôt bus rue de Beauce à Lucé - Phase 1 de l'opération

II.1.5) Valeur totale estimée

Valeur estimée hors TVA : 800000 euros.

II.1.6) Informations sur les lots

Division en lots : Non

II.2) DESCRIPTION**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

71000000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRB02

Lieu principal d'exécution : rue de Beauce à LUCÉ (28110)

II.2.4) Description des prestations

Maîtrise d'œuvre pour l'extension et la modernisation du dépôt bus rue de Beauce à Lucé – Phase 1 de l'opération

La nature et quantité des services et l'indication des besoins et exigences sont précisées dans le cahier des charges

II.2.5) Critères d'attribution (Accord pour publication : Oui)

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : 800000 euros

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 48

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Non

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : Non

II.2.11) Informations sur les options

Options : Oui

Description de ces options :

Le pouvoir adjudicateur pourra confier au titulaire du marché, en application de la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable des Articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

II.2.14) Informations complémentaires

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions :

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L5212-1 à 11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

III.1.2) Capacité économique et financière

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

III.1.4) Règles et critères objectifs de participation

III.1.5) Informations sur les marchés réservés

Marché réservé : Non

III.1.6) Cautionnement et garanties exigés

Obligation de fournir une garantie à première demande (ou caution personnelle et solidaire) pour recevoir l'avance de 10%

III.1.7) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent

- Règlement : par mandat administratif en 30 jours maximum
- Financement : Ressources propres (budget intercommunal et budget de CHARTRES METROPOLE TRANSPORTS) et le cas échéant subventions (notamment de l'Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie - ADEME)

III.1.8) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par l'entité adjudicatrice est un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait de l'entité adjudicatrice.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Informations relatives à la profession

La prestation est réservée à une profession particulière

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables : Présence obligatoire d'un architecte : article L 421-2 du code de l'urbanisme et La loi no 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture et ses décrets d'application. Cette consultation est ouverte à tous les architectes français membres de l'ordre ou étrangers possédant un diplôme équivalent au sens de la directive no 85-384 visant la reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres du domaine de l'architecture, sans préjudice du recours à d'autres personnes participant, soit individuellement, soit en équipe.

III.2.2) Conditions particulières d'exécution

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : Non

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

L'avis concerne l'établissement d'un accord-cadre

Accord-cadre avec un seul opérateur

Justification d'un accord-cadre dont la durée dépasse huit ans : Au regard du programme de l'opération, la durée de l'accord-cadre ne devrait pas dépasser 8 ans. Toutefois, si cela devait être le cas et étant donné qu'un changement de maître d'œuvre en cours d'opération entraînerait de trop grandes difficultés techniques, économiques et de garanties des travaux, alors le présent accord-cadre sera prolongé autant que nécessaire.

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.6) Enchère électronique

Une enchère électronique sera effectuée : Non

IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

Vendredi 24 mars 2023 - 15:00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation

français.

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en mois : 4 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres

Date : vendredi 24 mars 2023 - 15:10

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) RENOUVELLEMENT

Il s'agit d'un marché renouvelable : Non

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Une visite sur site est préconisée mais non obligatoire : se référer à l'article 6.2 du Règlement de la consultation pour les modalités d'organisation de ces visites.

La consultation aboutira à un accord cadre à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de 800 000,00 € HT - 960 000,00 € TTC pour toute sa durée.

L'accord-cadre est conclu à compter de sa notification jusqu'à l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement du dernier marché de travaux de la phase 1 de l'opération ou après prolongation de ce délai si les réserves signalées lors de la réception ne sont pas levées à la fin de cette période.

Dans cette hypothèse, l'achèvement de la mission intervient lors de la levée de la dernière réserve.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif d'Orléans 28, rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans cedex 1 FRANCE. Tél. +33 238775900. E-mail : greffe.ta-orleans@juradm.fr. Fax +33 238538516. Adresse internet : <http://orleans.tribunal-administratif.fr/>.

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction des recours

Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 et R. 551-1 à R.551-6 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

Référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 et suivants et R.551-7 à R.551-10 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

Recours en contestation de validité du contrat, issu de la jurisprudence " Tarn-et-Garonne ", qui peut être exercé par les tiers au contrat, sans considération de leur qualité, dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> ».

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

Greffe du tribunal administratif d'Orléans 28, rue de la Bretonnerie , 45057 Orléans cedex 1 FRANCE. Tél. +33 238775900. E-mail : greffe.ta-orleans@juradm.fr. Fax +33 238538516. Adresse internet : <http://orleans.tribunal-administratif.fr/>.

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

20 février 2023